

## *Qu'est-ce que la CEDEAO?*

**Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest  
Economic Community of West African States (ECOWAS)  
Siège Abuja (Nigéria)**

### *Historique*





Avant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les territoires de l'Afrique de l'Ouest étaient constitués, sur le plan régional, d'un ensemble d'Etats issus de la colonisation et ayant des systèmes administratifs différents.

Avant l'arrivée des colons, cette région était le berceau de plusieurs empires et royaumes dont le rayonnement a traversé les siècles et dont les plus illustres ont été l'empire du Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhaï, les empires du Jolof, d'Oyo, du Bénin et du Kanem-Bornou.

**Le premier effort d'intégration remonte à 1945 avec la création du franc CFA qui a regroupé les pays francophones de la région au sein d'une union monétaire unique.**

**Puis en 1964, le président du Libéria, William Tubman, a proposé une union économique de l'Afrique de l'Ouest qui a abouti à un accord signé en 1965 par la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone.**

**Cependant, ces initiatives n'ont produit aucun résultat concret et ce, jusqu'en 1972 lorsque le chef de l'Etat du Nigeria, le général Yakubu Gowon, et son homologue togolais, Gnassingbé Eyadéma, ont entrepris une tournée dans la région pour promouvoir l'idée de l'intégration.**

**Ainsi, grâce à leurs efforts, des projets ont été mis en avant et servi de base à l'élaboration, en 1975, du Traité de Lagos qui allait donner naissance à la CEDEAO.**

A l'origine, le Traité de Lagos se cantonnait à l'économie, mais du fait des problèmes politiques qu'a connus la région, il a fait l'objet d'une révision qui a permis, en 1993, l'élargissement de son champ d'application et de ses prérogatives.

En 1976, le Cap-Vert (Cabo Verde), un des pays lusophones de la région, a adhéré à la CEDEAO et en décembre 2000, la Mauritanie s'en est retirée

En raison de tensions entre différents pays, la CEDEAO a décidé en 1978 d'adopter un [Protocole de non agression](#).

Suivi en 1981 par le [Protocole d'assistance en matière de défense](#) et une [Déclaration des principes politiques](#) en juillet 1991.

Mais c'est en 1990 que l'aspect sécuritaire de la CEDEAO a été appliqué concrètement. Lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, il fut décidé de mettre en place un groupe surveillant l'application d'un cessez-le-feu, l'*Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group* (ECOMOG).

Ce groupe de supervision est vite devenu une force d'interposition et est intervenu notamment dans les guerres civiles du Libéria, de la Sierre Leone et de Guinée-Bissau.

En 1999, à la suite des différentes guerres civiles, **les États membres décidèrent la création d'une Force de sécurité en attente**. Cette force conserve son appellation d'origine (**l'ECOMOG**) et ses principales tâches seront entre autres l'observation et la supervision des cessez-le-feu et le maintien de la paix.

Le 7 décembre 2010, à la suite du refus de Laurent Gbagbo (déclaré élu par le conseil constitutionnel de la Côte d'Ivoire) de céder le pouvoir à Alassane Ouattara (déclaré élu par la Commission électorale indépendante, la plupart des États, l'ONU et l'Union africaine) après l'élection présidentielle de 2010, l'organisation suspend la Côte d'Ivoire de l'ensemble de ses travaux. Elle est réintégrée depuis la victoire d'Alassane Ouattara en avril 2011.

Le 12 octobre 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies charge les pays de la CEDEAO de définir un plan de reconquête militaire du Nord Mali qui se trouve entre les mains de groupes armés islamistes comme AQMI, le MUJAO et Ansar Dine. La Mission internationale de soutien au Mali commença à se déployer fin janvier 2013.

## **TRAITÉS**

Le Traité de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un accord multilatéral signé par les Etats membres de la CEDEAO.

Le premier Traité a été signé le **28 mai 1975 à Lagos**, au Nigeria, par les chefs d'Etat et de gouvernements de la CEDEAO.

Suite aux changements et aux nouveaux mandats de la Communauté, un Traité révisé a été signé à Cotonou, en République du Bénin, **le 24 juillet 1993** par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, composée désormais de quinze (15) Etats membres après le départ de la Mauritanie.

**La signature du Traité révisé a contribué à rapprocher davantage ces Etats souverains en leur permettant d'adopter les quatre-vingt-treize (93) articles du document aux termes duquel ils conviennent d'œuvrer ensemble en tant qu'entité économique régionale unique.**

Grâce à la signature du Traité révisé, les Etats membres ont réaffirmé le Traité portant création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signé à Lagos le 28 mai 1975 et considéré ses acquis.

**Les responsables de la CEDEAO étaient conscients de la nécessité impérieuse d'encourager, de stimuler et d'accélérer le développement économique et social des Etats membres en vue d'améliorer le niveau de vie des peuples.**

Ainsi donc, les chefs d'Etat et de gouvernement étaient convaincus que la promotion du développement économique harmonieux de la région requérait une coopération et une intégration économiques efficaces qui passeraient essentiellement par une politique résolue et concertée d'autosuffisance.

Par conséquent, ils ont pris en compte :

- la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et
- la Déclaration des principes politiques de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest adoptée à Abuja par la 14<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO le 6 juillet 1991.

**Par conséquent, ils ont reconnu la nécessité de créer des Institutions communautaires auxquelles seraient conférés des pouvoirs pertinents et adéquats.**

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également reconnu la nécessité de relever ensemble les défis politiques, économiques et socioculturels actuels et futurs et de mettre en commun les ressources de leurs peuples dans le respect de leurs diversités en vue d'une expansion rapide et optimale de la capacité de production de la région.

**Ils ont ensuite affirmé que l'objectif final était le développement économique accéléré et durable des États membres aboutissant à l'union économique de l'Afrique de l'Ouest.**

Les quinze (15) Etats membres ont dès lors décidé de réviser le Traité du 28 mai 1975 portant création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ont convenu en conséquence de la signature du Traité révisé le 24 juillet 1993

Lors du sommet d'Abuja le **14 juin 2006**, les chefs d'État de la CEDEAO ont approuvé une modification de l'organisation. **Le Secrétariat est remplacé par une Commission de neuf commissaires, issus à tour de rôle des pays membres.** Le mandat de 4 ans des premiers commissaires, issus du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de Sierra Leone et du Togo a débuté en janvier 2007.

#### LES STRUCTURES :

La CEDEAO est composée de huit institutions principales :

- **la Conférence des Chefs d'États et du gouvernement ;**
- **le Conseil des ministres ;**
- **le Parlement de la Communauté ;**
- **le Conseil économique et social ;**
- **la Cour de justice de la Communauté ;**
- **la Commission (Secrétariat) depuis juin 2006;**
- **la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO ;**
- **l'Organisation Ouest-Africaine de la santé.**

La CEDEAO a pour objectif de promouvoir la coopération économique et politique entre les Etats. Elle est à cet égard en phase avec l'Histoire dans la mesure où les Ouest-Africains, bien avant la colonisation, ont été parmi les populations les plus mobiles au monde même si l'essentiel de cette mobilité s'est effectuée au sein de la région.

**Environ 7,5 millions de migrants ouest-africains (3% de la population régionale) habitent dans des pays de la CEDEAO autre que le leur.**

Au cours de ces dernières années, la population de l'Afrique de l'Ouest a connu une forte croissance, **passant de 70 millions à presque 300 millions** d'habitants entre 1950 et 2010. Vers la fin de 2014, cette population représentait presque 40% de celle de l'Afrique subsaharienne. Selon les projections des Nations unies, la population de la région devrait, d'ici à 2050, atteindre 550 à 600 millions d'habitants.

L'Afrique de l'Ouest est la région la plus jeune du monde. Avec 5% de la population mondiale et une superficie couvrant 40% de l'Afrique subsaharienne, elle est la plus densément peuplée du continent.

La dimension socioculturelle diversifiée du développement devrait être une composante essentielle pour la restauration de la paix et de la sécurité dans cette région. Tirant parti du passé, les dirigeants de la Communauté ont consenti nombre de sacrifices pour maintenir la structure politique de la région.

**La CEDEAO financé la construction de routes dans la région, notamment entre Nouakchott (Mauritanie) et Lagos (Nigeria), et Dakar (Sénégal) et N'Djamena (Tchad). Enfin, un projet de gazoduc est en cours entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, destiné à exploiter le gaz du Nigeria.**

Les États  
membres

**Bénin · Burkina Faso · Cap-Vert · Côte  
d'Ivoire · Gambie · Ghana · Guinée ·  
Guinée-Bissau · Liberia · Mali · Niger ·  
Nigeria · Sénégal · Sierra Leone · Togo**

Autres  
institutions de la  
zone CEDEAO

Banque centrale des États de l'Afrique de  
l'Ouest - BCEAO • **ECOMOG**

**Sources :** Site : [www.ecowas.int](http://www.ecowas.int) [www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/06/qu-est-ce-que-la-cedeao](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/06/qu-est-ce-que-la-cedeao) - Le Monde.fr Le 06.09.2012 Marthe Rub